

Attestation à Remplir obligatoirement

Attestation sur l'honneur

(document officiel pouvant être transmis à la préfecture de Meurthe et Moselle)

Je soussigné(e)
(nom, prénom),
né(e) le
à.....,
domicilié(e)
.....
(adresse complète).

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile.

Déclare que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers ; il est strictement interdit de vendre des produits neufs, animaux, boissons, restauration rapide (sandwichs, crêpes, gaufres) et toutes denrées alimentaires.

Déclare accepter le règlement fourni avec la présente inscription.

Fait à....., le.....
Signature,
Lu et approuvé,

ANIM'MAI

GRAND VIDE-GRENIER

Dimanche 4 mai 2025

Saizerais
Quartier Saint Georges

07 82 50 40 40

DE 8 h à 18 h

**Restauration et
buvette sur place**

**animai
54380
@gmail
.com**

Inscription possible en ligne :
<https://mybrocante.fr/agenda/e/WlxHRg/54380>

Règlement vide-grenier 2025

Document à conserver

- Surface de l'emplacement : 3, 6, 9, 12, 15 ou 18 mètres.
- Pour les emplacements :
 - de 3 mètres, aucun véhicule ne reste sur l'emplacement. Les exposants doivent rentrer avec leurs véhicules, décharger et ressortir pour se stationner sur le parking réservé.
 - A partir de 6 mètres, un seul véhicule par emplacement, placé derrière le stand. L'immatriculation est donnée lors de l'inscription.
- En ce qui concerne le paiement : l'inscription est validée à compter de la réception du règlement (chèque ou espèces sous enveloppe ou paiement en ligne).
- **Pour les habitants de SAIZERAIS : un emplacement jusqu'à 6 mètres (par foyer) est gratuit sous réserve de la présentation d'un justificatif de domicile. Une caution (chèque ou espèces) de la valeur de l'emplacement est demandée à l'inscription et restituée le jour de la manifestation. En cas d'absence, la caution sera encaissée par l'association ANIM'MAI.**
- Arrivée des exposants : entre 6 h et 8 h. Après 8 h, aucun accès au vide greniers ne sera autorisé aux véhicules. Aucun emplacement ne sera donné avant 6 h. **Il est inutile de venir avant.**
- Il est impératif aux exposants de laisser un passage de 3 m pour permettre le passage des pompiers et services d'ordre (à défaut, les organisateurs peuvent faire reculer les exposants).
- Aucune annulation ne sera décidée sur la seule base d'une prévision météorologique. A l'heure de l'ouverture (6 h) et en cas d'intempérie (pluie) les organisateurs se réservent le droit de regrouper les exposants au fur et à mesure de leur arrivée et ceci à partir de 6 h pour éviter les exposants isolés.
- Sauf cas de force majeure, la manifestation ne sera pas annulée et aucun remboursement ne sera effectué après le 19 avril 2025.
- Seul l'organisateur du vide greniers est autorisé à attribuer les emplacements.
- Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors de l'emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.
- Nous rappelons que la vente de produits neufs, d'animaux, de boissons, de restauration rapide (sandwichs, crêpes, gaufres) et de toutes denrées alimentaires n'est pas admise.
- L'attestation sur l'honneur doit impérativement être complétée. Elle pourra être transmise aux services de l'Etat en cas de besoin.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour couvrir d'éventuels dommages matériels, corporels causés à des tiers sera obligatoire en cas d'utilisation d'une tonnelle.
- **Il est demandé à chaque exposant de laisser l'emplacement propre, de remporter tous les objets invendus.**

FICHE D'INSCRIPTION 2025 VIDE-GRENIER SAIZERAIS

ATTENTION VIDE-GRENIER RESERVE AUX PARTICULIERS

A déposer dans la boîte à lettres de l'association ANIM'MAI – Mairie de Saizerais, 54380 SAIZERAIS - joindre obligatoirement la photocopie de votre pièce d'identité ainsi que votre règlement (à l'ordre d'Anim' Mai).

Informations au 07 82 50 40 40

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

ADRESSE MAIL :

PIECE D'IDENTITE – carte d'identité / permis de conduire / passeport
(entourer la nature de la pièce fournie)

N° : DELIVRE LE :

ETABLIE PAR : LIEU :

NATURE DES MARCHANDISES PROPOSEES A LA VENTE :

PLAQUE D'IMMATRICULATION :

(Pour les réservations au-delà de 6 mètres / 1 seule véhicule sous réserve de la possibilité matérielle)

Etes-vous équipé d'une tonnelle (attestation responsabilité civile obligatoire, cf règlement) : OUI NON

Si oui, précisez la dimension (largeur / longueur) :

HABITANT DE SAIZERAIS : OUI NON

Emplacement jusqu'à 6 mètres gratuit pour les habitants de SAIZERAIS (cf règlement)

EMPLACEMENT DE :

Types d'emplacement : 3 mètres 6 mètres 9 mètres
5€ 10€ 15€
 12 mètres 15 mètres 18 mètres
20€ 25€ 30€

Règlement : par chèque : euros espèces : euros

PARTICULARITES : (positionnement, à côté de....) *

*** sous réserve de la possibilité matérielle (largeur de voirie, véhicule...) et si l'inscription est validée avant le 28 avril 2025 (après cette date, aucun emplacement particulier ne sera garanti ni aucun remboursement effectué). Pour une meilleure organisation l'association se réserve le droit de placer au fur et à mesure le jour J (cf règlement)**